Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_184-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_184

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Délibération budgétaire spéciale 2019

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_184-DE

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, et sur autorisation du Conseil d'agglomération, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement du capital de la dette.

I - BUDGET PRINCIPAL

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2018 s'élevaient à 18 039 941€, que le quart de ces crédits représente donc 4 509 985,25€.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les crédits sur certains articles budgétaires avant l'adoption du budget de l'exercice 2019.

Chapitre	Article	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Montant
20	2031	0200	DPIC	Etudes et MOE	10 000 €
20	2031	413	DAEU	Etudes juridiques et géotechniques pôle aquatique	175 000 €
20	2031	8248	DAEU	Etude Cadenades	130 000 €
20	2031	8330	Env	Maitrise d'oeuvre PIDAF	20 000 €
20	2031	900	DAEU	Fonds d'intervention économique (étude éco Le Muy+état zero des ZAE)	300 000 €
20	2033	0200	DAJ	Annonces légales	10 000 €
21	2182	0200	Flotte Auto	Parc auto	60 000 €
20	2051	0200	DSI	Logiciels	20 000 €
21	2188	413	SPORT	Casiers vestiaires piscines	13 000 €
21	21318	0200	DPIC	Gros entretien de bâtiments	100 000 €
21	21318	0200	DPIC	Travaux optimisation énergétique des bâtiments	50 000 €
21	21318	0200	DPIC	Travaux mise en accessibilité des bâtiments	50 000 €
21	2128	8330	Environnement	Travaux PIDAF	571 000 €
21	2111	8163	DAEU	Acquisition foncier vigne à vélo	30 000 €
21	2151	950	DAEU	Génie civil bornes interactives	15 000 €
21	2183	0200	DSI	Matériel informatique	20 000 €
23	2313	812	DAEU	Construction déchèterie de Salernes	20 000 €
21	2151	824	DAEU	Voirie ZAE	20 000 €
21	2188	321	CULTURE	Fonds documentaire toutes médiathèques	30 000 €
23	2313	4128	DPIC	Travaux vestiaire de Montferrat	50 000 €
23	2313	82212	DAEU	Requalification voie St Hermentaire (Pompidou)	1 582 000 €
23	2313	950	DAEU	Aménagement gorges de Trans	35 000 €
21	2151	8163	DAEU	Voie verte sécurisation talus tronçons 1,2 et 3	12 000 €
23	2313	8163	DAEU	Travaux voie verte	276 000 €
204	2041412	824	FINANCES	Fonds de concours	400 000 €
204	20422	700	DHCSE	Subvention ANAH parc privé	510 000 €
TOTAL					4 509 000 €

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_184-DE

II - BUDGET TRANSPORTS

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2018, s'élevaient à 702 426€, que le quart de ces crédits représente donc 175 606,50€.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les crédits sur certains articles budgétaires avant l'adoption du budget de l'exercice 2019.

Chapitre	Article	Fonction	Direction	Libellé	Montant
20	2031		Transport urbain	Etude PEM	70 000 €
21	2182		Transport urbain	Acquisition autobus	140 000 €
21	2153		Transport urbain	Grosses réparations bus	35 000 €
TOTAL					245 000 €

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le président à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles ci-dessus et pour les montants mentionnés,
- s'engager à inscrire les crédits présentés ci-dessus au Budget Primitif 2019.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 21/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.